



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt trois juin,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de <b>Monsieur le Président du C.C.A.S</b>
Présents : 10	
Votants : 15	
Procurations : 5	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 16/06/2025	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 01/07/2025	<b>Présents</b> : Monsieur le Président du CCAS, Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mr LEBRIS, <b>Absents</b> : Mme MACHADO, Mme CHRISTOL,
	<b>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations</b> : Mme AZAM donne pouvoir à Mme CHERT-RAMES, Mme BOSQ donne pouvoir à Mme LANDES, Mr DARDENNE donne pouvoir à Mr DIZIER, Mme CHAMFEUIL donne procuration à Mr DUMA, Mme VARLIETTE donne procuration à Mme DELCASSE
	<b>Secrétaire de Séance</b> : Mr DUMAS

### Objet : Cession d'un bien situé Rue Valségur

Le centre communal d'action sociale est propriétaire d'une maison T3 située Rue Valségur.

Il est proposé au conseil d'administration de lancer une consultation pour la cession de ce bien.

Par ailleurs, dans le cadre de cette mise en vente, il est également demandé au Conseil d'administration, si cela s'avérait nécessaire d'autoriser le recours à une agence immobilière.

Il est précisé que la vente fera ultérieurement l'objet d'une délibération motivée du Conseil d'administration afin d'autoriser Monsieur le Président ou la Vice-Présidente à signer tout acte y afférent.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Mr le Président du CCAS et après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Mme la Vice-Présidente du CCAS de lancer une consultation pour la cession de ce bien.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Mme la Vice-Présidente du CCAS le recours à une agence immobilière si cela s'avérait nécessaire
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 23/06/2025

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Grégoire CARNEIRO,  
Pour le Président  
Mme Jacqueline Landes  
Vice-Présidente  
Président du CCAS

